

**POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE  
AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, CULTURELS, SPORTIFS  
OU DE LOISIRS POUR DES DEMANDES DE 500 \$ ET MOINS**

**Description :**

La politique de soutien aux organismes de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts vise à soutenir les initiatives communautaires, culturelles, sportives ou de loisirs contribuant à la qualité de vie des citoyens. Les demandes doivent être déposées avant le deuxième lundi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. Un comité consultatif composé de trois personnes mandatées par le conseil de ville vérifie la recevabilité des demandes en fonction des critères énoncés plus loin et en fait rapport aux élus. Ceux-ci annoncent leurs décisions lors des séances régulières. L'obtention d'un soutien financier ne signifie en aucun cas que la ville s'engage à accorder une aide récurrente à l'organisme en question. Il est cependant possible de négocier une entente particulière avec la Ville.

**Personnes ressources pour le programme de soutien aux organismes :**

Il est possible de se procurer le formulaire pour l'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs pour des demandes de 500 \$ et moins à la réception de la mairie de Sainte-Anne-des-Monts, au bureau du greffe ou dans le site Internet de la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

**Objectif :**

Répondre de façon équitable aux besoins financiers des organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs de Sainte-Anne-des-Monts de manière cohérente afin de contribuer au plein épanouissement des citoyens. Les priorités budgétaires retenues doivent ainsi tenir compte des balises exprimées par les critères présentés dans le présent document.

**Contribution de la Ville :**

Le soutien financier offert par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ne peut excéder 500\$.

**Critères :**

- a) Remplir le formulaire et l'envoyer ou le déposer au bureau du greffe au plus tard à 16 h le deuxième lundi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.
- b) La priorité est accordée aux organismes à but non lucratif localisés sur le territoire annemontois ou qui y réalisent une activité majeure.
- c) Toute demande doit être déposée par un organisme légalement constitué ou parrainé par une association possédant une charte.
- d) Une attention particulière sera accordée aux initiatives ayant un impact communautaire et qui rejoignent un maximum de citoyens.
- e) Les demandes qui seront en concordance avec les politiques municipales en vigueur (exemple : politique culturelle) seront privilégiées.
- f) Un équilibre entre la pérennité d'organisations déjà en place et le développement de nouvelles initiatives originales sera recherché.
- g) Comme la concertation est essentielle pour maximiser les effets positifs des actions réalisées dans notre municipalité, une attention spéciale sera portée aux projets qui viseront le maillage entre organismes. De plus, les autorités veilleront à éviter le dédoublement sur le plan des services offerts à la collectivité.
- h) Les initiatives soutenues devront assurer une visibilité à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et ne pas viser uniquement les membres des organisations, mais bien s'adresser le plus possible au public en général; autrement dit, la Ville n'apportera pas de soutien aux activités purement sociales.

## FORMULAIRE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES  
COMMUNAUTAIRES, CULTURELS, SPORTIFS OU DE LOISIRS POUR DES DEMANDES DE 500 \$

---

NOTEZ : Le formulaire doit être complété en lettres moulées ou dactylographié.

### I. IDENTIFICATION

A) NOM DE L'ORGANISME : \_\_\_\_\_  
(Joindre une photocopie de la première page de la charte de l'organisme)

NOM AUQUEL LE CHÈQUE DEVRAIT ÊTRE FAIT (SI DIFFÉRENT) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

B) MANDAT / MISSION : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

C) CLIENTÈLE :  jeunes       familles       aînés       autres \_\_\_\_\_

D) COORDONNÉES COMPLÈTES :  
(Adresse civique, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, adresse de courriel)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

E) NOM ET COORDONNÉES DU OU DE LA RESPONSABLE AINSI QUE SA FONCTION DANS L'ORGANISME :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

F) NOM ET COORDONNÉES COMPLÈTES D'UN OU D'UNE ADJOINTE :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## II. ÉVÉNEMENT

G) ACTIVITÉ VISÉE PAR LA DEMANDE :

*(Titre, date, endroit, horaire, nombre de participants, nombre de spectateurs s'il y a lieu)*

---

---

---

---

---

H) OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ :

---

---

---

I) PROMOTION PRÉVUE :

---

---

J) MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE (maximum de 500\$) :

---

K) VISIBILITÉ, RECONNAISSANCE OFFERTE À LA VILLE EN ÉCHANGE :

---

---

L) SIGNATURE ET DATE :

---

\_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

\* N'oubliez pas d'inscrire votre activité dans *Le Petit journal de votre municipalité* afin d'en assurer la promotion. Pour ce faire, communiquez avec le service de secrétariat au 763-3309.

\*\* Les autorités de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts communiquent leur verdict à tous les organismes qui ont rempli le formulaire, que leur demande ait été acceptée ou refusée.